

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,6 % au 1^{er} avril 2022 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,7 %

Article 1er avril 2021	Article 1er avril 2022	Tarif	Description	Prix 1er avril 2021	Prix 1er avril 2022	Variation 1er avril 2022
2.5	2.5	D	Frais d'accès au réseau par jour 40 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	41,168 € 6,159 € 9,502 €	42,238 € 6,319 € 9,749 €	2,6% 2,6% 2,6%
2.15	2.15	DP	1 200 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW) Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	5,956 € 9,056 € 4,650 \$ 6,291 \$ 12,338 \$ 18,508 \$	6,111 € 9,291 € 4,771 \$ 6,455 \$ 12,659 \$ 18,989 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
2.23	2.23	DM	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur 40 kWh premiers par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	41,168 € 6,159 € 9,502 € 6,291 \$	42,238 € 6,319 € 9,749 € 6,455 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
2.34	2.34	DT	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	41,168 € 4,427 € 25,882 € 6,291 \$	42,238 € 4,542 € 26,555 € 6,455 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
2.56	2.56	Électricité additionnelle - Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Prix plancher (¢/kWh) : prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,663 €	5,810 €	2,6%
2.63	2.63	Option de crédit hivernal - tarif D	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	50,650 €	51,967 €	2,6%
2.72	2.72	Flex D	Frais d'accès au réseau par jour En période d'hiver : 40 premiers kWh par jour, en dehors des événements de pointe critique Reste de l'énergie, en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : 40 premiers kWh par jour Reste de l'énergie	41,168 € 4,336 € 7,456 € 50,650 € 6,159 € 9,502 €	42,238 € 4,449 € 7,650 € 51,967 € 6,319 € 9,749 €	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
3.2	3.2	G	Frais d'accès au réseau par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	12,490 \$ 17,869 \$ 10,029 € 7,719 € 12,490 \$ 37,471 \$	12,815 \$ 18,334 \$ 10,290 € 7,920 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
3.5	3.5	G courte durée	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,490 \$ 6,108 \$	12,815 \$ 6,267 \$	2,6% 2,6%
3.7	3.7	Activités d'hiver	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1er avril 2022 = 1,5122	1,08 2,0%	1,08 2,0%	s. o. s. o.
3.16	3.16	Option de crédit hivernal - tarif G	Crédit pour l'énergie effacée (par kWh)	50,650 €	51,967 €	2,6%
3.25	3.25	Flex G	Frais d'accès au réseau par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	12,490 € 8,367 € 50,650 € 10,029 € 12,490 \$ 37,471 \$	12,815 \$ 8,585 € 51,967 € 10,290 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
3.32	3.32	Électricité additionnelle - Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Prix plancher (¢/kWh) : prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,663 €	5,810 €	2,6%
4.2	4.2	M	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	14,770 \$ 5,095 € 3,778 € 12,490 \$ 37,471 \$	15,154 \$ 5,227 € 3,876 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.7	4.7	M courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,490 \$ 6,108 \$	12,815 \$ 6,267 \$	2,6% 2,6%
4.10	4.10	G9	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,285 \$ 10,211 € 12,490 \$ 37,471 \$ 10,485 \$	4,396 € 10,476 € 12,815 \$ 38,445 \$ 10,758 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.13	4.13	G9 courte durée	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,490 \$ 6,108 \$	12,815 \$ 6,267 \$	2,6% 2,6%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,6 % au 1^{er} avril 2022 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,7 %

4.17	4.17	GD	Prime de puissance Prix de l'énergie, été Prix de l'énergie, hiver Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	5,349 \$ 6,331 € 15,712 € 12,490 \$ 37,471 \$	5,488 \$ 6,496 € 16,121 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.21 et 4.22	4.21 et 4.22	Rodage de nouveaux équipements - Moyenne puissance	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.26	4.26	Essais d'équipements - Moyenne puissance	Multiplicateur (par kWh)	10,130 €	10,393 €	2,6%
4.33	4.33	Électricité interruptible - Moyenne puissance	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,169 \$ 20,260 € 25,325 € 30,390 € 9,218 \$ 20,260 €	13,511 \$ 20,787 € 25,983 € 31,180 € 9,458 \$ 20,787 €	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.35	4.35	Électricité interruptible - Moyenne puissance	Option I : Pénalité (par kW) Option II : Pénalité (par kW)	1,266 \$ 0,5065 \$	1,299 \$ 0,5197 \$	2,6% 2,6%
4.38	4.38	Électricité additionnelle - Moyenne puissance	Prix plancher (€/kWh) : prix moyen au tarif M (2 ^e tranche) à 25 kV et 100 % de FU	5,663 €	5,810 €	2,6%
4.42	4.42	Tarif de relance industrielle - Moyenne puissance	Prix plancher (€/kWh) : prix de la 2 ^e tranche d'énergie du tarif M	3,778 €	3,876 €	2,6%
4.45	4.45	BR	Consommation associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée (par kWh) Consommation associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW (par kWh) Reste de l'énergie consommée (par kWh) Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	11,184 € 20,959 € 16,482 € 12,490 \$ 37,471 \$	11,475 € 21,504 € 16,911 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.55	4.55	Flex M	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	14,770 \$ 3,211 € 50,650 € 5,095 € 3,778 € 12,490 \$ 37,471 \$	15,154 \$ 3,294 € 51,967 € 5,227 € 3,876 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.67	4.67	Flex C9	Prime de puissance En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe critique Énergie consommée pendant les événements de pointe critique En période d'été : Énergie consommée Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	4,285 \$ 8,205 € 50,650 € 10,211 € 12,490 \$ 37,471 \$ 10,485 \$	4,396 \$ 8,418 € 51,967 € 10,476 € 12,815 \$ 38,445 \$ 10,758 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
4.80	4.80	Option de gestion de la demande de puissance	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne variant entre 15 kW et 199 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne allant de plus de 199 kW à 599 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne allant de plus de 599 kW à 1 199 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne allant de plus de 1 199 kW à 1 799 kW (par kW) Crédit nominal fixe pour la période d'hiver applicable à une réduction de puissance moyenne de plus de 1 799 kW (par kW) Crédit nominal si aucun avis d'événement de pointe critique n'est émis pendant la période d'hiver, équivalent à la moins élevée des valeurs suivantes : - le produit du prix, par kW, par 15 % de la puissance maximale appelée au titre de l'abonnement pendant la - ou	65,000 \$ 60,000 \$ 55,000 \$ 50,000 \$ 45,000 \$ 60,000 \$ 20 000,000 \$	66,690 \$ 61,560 \$ 56,430 \$ 51,300 \$ 46,170 \$ 61,560 \$ 20 520,000 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
5.2	5.2	L	Prime de puissance Prix de l'énergie	13,003 \$ 3,306 €	13,224 \$ 3,362 €	1,7% 1,7%
5.6	5.6	L	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,620 \$ 22,861 \$	7,750 \$ 23,250 \$	1,7% 1,7%
5.14	5.14	LG	Prime de puissance Prix de l'énergie	13,432 \$ 3,505 €	13,781 \$ 3,596 €	2,6% 2,6%
5.25	5.25	H	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	5,379 \$ 5,430 € 18,315 €	5,519 \$ 5,571 € 18,791 €	2,6% 2,6% 2,6%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,6 % au 1^{er} avril 2022 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,7 %

5.30 a)	5.30 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie, autre que jours de semaine en hiver Prix de l'énergie, jours de semaine en hiver	5,379 \$ 5,430 € 18,315 €	5,519 \$ 5,571 € 18,791 €	2,6% 2,6% 2,6%
5.30 b)	5.30 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour - interruptions planifiées Prime de puissance par jour - interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,537 \$ 1,074 \$ 5,430 € 5,379 \$	0,551 \$ 1,102 \$ 5,571 € 5,519 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
5.33	5.33	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50,650 €	51,967 €	2,6%
5.39	5.39	<i>Rodage (12 périodes de consommation ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen : 4% Majoration minimale du prix moyen : 1%	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5.40	5.40	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
5.43	5.43	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50,650 €	51,967 €	2,6%
5.45 b)	5.45 b)	<i>Essais d'équipements - Grande puissance</i>	Multiplicateur (par kWh)	10,130 €	10,393 €	2,6%
5.49	5.49	<i>LP</i>	Redevance annuelle	1 013,000 \$	1 039,338 \$	2,6%
5.56	5.56	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50,650 €	51,967 €	2,6%
6.20	6.20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Option I : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chacune des 20 premières heures d'interruption (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 20 heures d'interruption suivantes (par kWh) Crédit nominal variable pour chacune des 60 heures d'interruption subséquentes (par kWh) Option II : Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable pour chaque heure d'interruption (par kWh)	13,169 \$ 20,260 € 25,325 € 30,390 € 6,585 \$ 20,260 €	13,511 \$ 20,787 € 25,983 € 31,180 € 6,756 \$ 20,787 €	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
6.24	6.24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Option I : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW) Option II : Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	1,266 \$ 5,065 \$ 0,608 \$ 2,533 \$	1,299 \$ 5,197 \$ 0,624 \$ 2,599 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
6.32	6.32	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Prix plancher (¢/kWh) : prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	4,707 €	4,787 €	1,7%
6.36	6.36	<i>Électricité additionnelle - Grande puissance</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50,650 €	51,967 €	2,6%
6.46	6.46	<i>Tarif de développement économique</i>	Réduction tarifaire initiale	20%	20%	s. o.
6.61	6.61	<i>Tarif de relance industrielle - Grande puissance</i>	Prix plancher (¢/kWh) : prix de l'énergie du tarif L	3,306 €	3,362 €	1,7%
6.65	6.65	<i>Tarif de relance industrielle - Grande puissance</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	50,650 €	51,967 €	2,6%
7.3	7.3	<i>CB - moyenne puissance</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois pour de la consommation autorisée Reste de l'énergie pour de la consommation autorisée Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	14,770 \$ 5,095 € 3,778 € 15,195 € 12,490 \$ 37,471 \$	15,154 \$ 5,227 € 3,876 € 15,590 € 12,815 \$ 38,445 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
7.4	7.4	<i>CB - grande puissance</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie pour de la consommation autorisée Prix de l'énergie pour toute consommation au-delà de ou autre que la consommation autorisée	13,432 \$ 3,505 € 15,195 €	13,781 \$ 3,596 € 15,590 €	2,6% 2,6% 2,6%
7.9	7.9	<i>CB - moyenne et grande puissance</i>	Prix de l'énergie au-delà du seuil de 5 % en période de restriction	50,650 €	51,967 €	2,6%
8.2	8.2	<i>DN</i>	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur 40 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	41,168 € 6,159 € 41,969 € 6,291 \$	42,238 € 6,319 € 43,060 € 6,455 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
8.8	8.8	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	79,328 €	81,391 €	2,6%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 2,6 % au 1^{er} avril 2022 à l'exception du tarif L pour lequel la hausse est de 1,7 %

8.10	8.10	Tarif MA - Structure	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (prix en date 1 ^{er} avril 2022 : 20,053 €/kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh) (prix en date 1 ^{er} avril 2022 : 39,311 €/kWh)	31,818 \$ variable	32,645 \$ variable	2,6% s.o.
8.11	8.11	Tarif MA - Révision des prix de l'énergie	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (11,57 € par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2021 : 86,29 \$ par baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (58,20 \$ par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (26,44 € par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2021 : 84,71 €/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (61,51 € par litre)	2,826 € variable	2,899 € variable	2,6% s. o.
8.17	8.17	Mesurage net pour autoproducteur - Option III	Prix pour l'électricité injectée - centrale au mazout lourd (par kWh) Prix pour l'électricité injectée - centrale au diesel léger (par kWh) Prix pour l'électricité injectée - centrale diesel arctique (par kWh)	17,221 € 33,429 € 48,624 €	17,669 € 34,298 € 49,888 €	2,6% 2,6% 2,6%
8.28	8.28	Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Crédit fixe (par kW)	6,078 \$	6,236 \$	2,6%
8.29	8.29	Électricité interruptible avec préavis - Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable : A - Coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012 (par kWh) : -au nord du 53 ^e parallèle (54,50 €/kWh) -au sud du 53 ^e parallèle (35,50 €/kWh) C - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2021 : 84,71 €/litre) D - Prix moyen de référence du diesel n°1 (87,66 € par litre)	2,796 € variable	2,869 € variable	2,6% s. o.
8.38	8.38	Électricité interruptible sans préavis - Réseaux autonomes	Crédit (par kW) Crédit maximum (par kW)	1,216 \$ 33,763 \$	1,248 \$ 34,641 \$	2,6% 2,6%
	8.44	Tarif domestique biénergie - Réseau d'Inukjuak - tarif en vigueur le 1 ^{er} décembre 2022	Frais d'accès au réseau par jour par multiplicateur, selon modalité de l'article 8.46 Premiers 40 kWh par jour par multiplicateur, selon modalité de l'article 8.46 Reste de l'énergie, selon modalité de l'article 8.46 Prime de puissance (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur), selon modalité de l'article 8.46		42,238 € 6,319 € 18,943 € 6,455 \$	
	8.46	Révision des prix du tarif domestique biénergie - Réseau d'Inukjuak - tarif en vigueur le 1 ^{er} décembre 2022	Frais d'accès au réseau au tarif DN (article 8.2) Prix de la 1 ^{re} tranche d'énergie au tarif DN (article 8.2) Prime de puissance au tarif DN (article 8.2) A - Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2020-2021, à l'exclusion des taxes de vente TPS et TVQ, publié par la Régie de l'énergie dans le Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger de la première semaine de mars 2022 : 142,60 €/litre B - Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2021-2022, à l'exclusion des taxes de vente TPS et TVQ, publié par la Régie de l'énergie dans le Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger de la première semaine de mars 2022 : 153,38 €/litre C - Valeur calorifique de l'électricité : 3,6 MJ/kWh D - Valeur calorifique du mazout : 37,5 MJ/litre E - Taux d'efficacité du système biénergie en mode mazout : 75 % Indice de référence au 1 ^{er} décembre 2022 : 1,0 Majoration du prix de la 2 ^e tranche d'énergie au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2023, en fonction de la variation annuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation au Canada par rapport à l'indice moyen des prix de l'année civile précédente		42,238 € 6,319 € 6,455 \$	s.o.
	8.50	Tarif domestique biénergie - Réseau d'Inukjuak	Pénalité applicable à l'énergie, soit le prix de la 2 ^e tranche du tarif DN indiqué dans l'article 8.2		43,060 €	
9.3	9.3	Tarif F	Prime de puissance par mois	45,342 \$	46,521 \$	2,6%
10.4	10.4	Éclairage public (service général)	Prix de l'énergie	10,495 €	10,768 €	2,6%
10.10 a)	10.10 a)	Éclairage public (service complet)	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) - par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) - par luminaire	22,793 \$ 24,829 \$ 26,804 \$ 31,454 \$	23,386 \$ 25,475 \$ 27,501 \$ 32,272 \$	2,6% 2,6% 2,6% 2,6%
10.10 b)	10.10 b)	Éclairage public (service complet)	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W) - par luminaire	23,491 \$	24,102 \$	2,6%
10.14	10.14	Sentinelles (avec poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	42,151 \$ 55,553 \$	43,247 \$ 56,997 \$	2,6% 2,6%
10.15	10.15	Sentinelles (sans poteau)	7 000 lumens (ou 175 W) - par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W) - par luminaire	33,125 \$ 47,743 \$	33,986 \$ 48,984 \$	2,6% 2,6%
11.2	11.2	Crédit d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,6169 \$ 0,9888 \$ 2,2075 \$ 2,7004 \$ 3,5683 \$	0,6274 \$ 1,0056 \$ 2,2450 \$ 2,7463 \$ 3,6290 \$	1,7% 1,7% 1,7% 1,7% 1,7%
11.3	11.3	Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,2441 €	0,2504 €	2,6%
11.4	11.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	17,902 €	18,206 €	1,7%
12.3	12.3	Service VISILEC	Montant par mois	90,157 \$	92,501 \$	2,6%
12.10	12.10	Service VIGELIGNE	Frais annuels pour une 1 ^{re} licence Frais annuels pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Frais annuels par licence supplémentaire	2 431,200 \$ 607,800 \$ 121,560 \$	2 494,411 \$ 623,603 \$ 124,721 \$	2,6% 2,6% 2,6%
12.17	12.17	Service SIGNATURE (service de base)	Frais annuels par point de livraison	5 318,250 \$	5 456,525 \$	2,6%
12.18	12.18	Service SIGNATURE (options)	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le tableau de bord local Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	5 065,000 \$ 506,500 \$ 5 065,000 \$	5 196,690 \$ 519,669 \$ 5 196,690 \$	2,6% 2,6% 2,6%